

Un constat inquiétant :

- En raison de la hausse du coût des matières premières, les vols sur les chantiers du bâtiment connaissent une augmentation constante. Il convient de réagir pour tenter de limiter l'impact de cette délinquance.

Quels sont les actes délictueux commis ?

- ▶ Les vols d'engins de chantier
- ▶ Les vols d'équipements lourds (générateurs électriques, marteaux piqueurs, outillages portatifs thermiques)
- ▶ Les vols de métaux.
- ▶ Les vols de carburant.
- ▶ Les vols de matériaux (chauffage, sanitaire, climatisation...)

Qui commet ces actes ?

- ▶ Il peut s'agir de vols « d'opportunité » qui concernent principalement le petit matériel.
- ▶ Mais aussi les vols en bande organisée, qui induisent de très lourds préjudices pour les entreprises.

Quand sont commis ces vols ?

Les périodes les plus vulnérables sont les week-ends et les jours fériés, la plupart des vols étant commis de nuit.

Quels sont les chantiers concernés ?

Tous les types de chantiers sont confrontés à ces vols, qu'ils soient implantés en ville ou à la campagne qu'il s'agisse d'un simple chantier de construction individuelle ou un gros projet immobilier.

En cas d'urgence composez le



*et préservez les lieux
avant l'arrivée des
enquêteurs*

Si vous êtes adhérent d'une fédération du bâtiment faites lui part de vos problèmes de délinquance et/ou contactez votre référent sûreté local

En savoir plus sur :

www.referentsurete.fr



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

La protection des chantiers



Les mesures organisationnelles:

- Suscitez une prise de conscience des risques auprès de vos collaborateurs et désignez un coordinateur sûreté qui supervisera les moyens d'action.
- Responsabilisez vos employés à la gestion des biens et à la fermeture du chantier.
- Fixez en interne toutes les mesures de sécurisation sous forme d'instruction et de procédures.
- Organisez une bonne gestion des clés.
- Accordez suffisamment d'attention à l'aménagement du chantier (aménagement clair, limitation des accès, ne rien laisser traîner, emplacement de l'éclairage...)
- Marquez le matériel. Son identification va diminuer son attractivité et faciliter son identification en cas de vol.
(utilisez le formulaire joint dans cette brochure).
En cas de vol ce formulaire peut vous aider à déclarer correctement les faits.
- N'hésitez pas à prendre attache avec les forces de l'ordre locales pour les informer de l'importance du chantier et de sa sensibilité face à la délinquance.
- Renseignez vous sur la perception de vos travaux auprès de la population avoisinante afin de détecter d'éventuelles réactions hostiles. Dans certains cas il peut être utile de communiquer auprès de la population

*Partenaire de
votre sûreté*



Les mesures physiques:

- Mettez en place une clôture encerclant entièrement votre chantier pour limiter les intrusions ou dégradations, conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.



- Laissez certaines portions de clôture transparentes pour faciliter la surveillance des patrouilles.
- Rangez le matériel en fin de journée dans un endroit sûr et fermé à clé. Mettez hors d'atteinte tout outillage ou matériau de valeur, dans une zone dégagée, facile à surveiller, le plus au centre de l'enceinte.
- Protégez vos engins de chantiers de préférence avec un système anti démarrage plutôt qu'un coupe circuit. Marquez les de façon bien visible et faites le plein en carburant en début de semaine.
- Optez pour un éclairage en auto protection s'activant à la détection.

Les mesures techniques & humaines :

- En fonction des risques, que vous devez identifier prévoyez un gardiennage, prioritairement lors de la livraison des matériaux de valeur.
- Positionnez une protection vidéo sur les secteurs les plus sensibles (systèmes mobiles et autonomes)
- La mise en oeuvre de barrière infrarouge ou hyper fréquence aura pour fonction de détecter toute intrusion illégale. Suite à quoi, après une levée de doute les forces de l'ordre pourront être engagées. Ce dispositif peut être renvoyé vers une société de télésurveillance.
- Limitez les accès en hauteur par le retrait des échelles et le verrouillage des trappes d'accès.
- Masquez les sources d'alimentation afin qu'elle ne puisse être neutralisées.



*Avant d'investir dans des
mesures électroniques
coûteuses, il est indispensable
de disposer d'une
« culture de sécurisation »
au sein de votre entreprise.*

Formulaire d'enregistrement pour le matériel de chantier

Lisez attentivement les instructions avant de remplir ce formulaire !

	Nom de l'entreprise		Adresse	
	Nom de la personne de contact		Téléphone	

Description du matériel	Marque / Type	Numéro de série Numéro de châssis	Année de construction	plaque d'immatriculation	Autres caractéristiques / remarques (dommages, défauts, restaurations, couleur,...)	N° photo

- Prenez le temps de remplir attentivement le formulaire d'enregistrement :
- Notez le maximum d'informations. S'il s'agit par exemple d'un véhicule, n'oubliez pas de mentionner le n° d'immatriculation, le n° de moteur. La gendarmerie a besoin de ces données pour pouvoir signaler l'objet comme volé, afin de l'identifier lors de sa découverte.
- Prenez des photos couleurs du matériel et accrochez les au formulaire d'enregistrement. Faites un gros plan des caractéristiques particulières, numérotez les photos et indiquez le chiffre sur le formulaire d'enregistrement. Les photos sont très utiles pour décrire le matériel volé.
- Regroupez et conservez précieusement les formulaires d'enregistrement ainsi complétés, en y joignant vos preuves d'achat, les garanties, les manuels et les photos. Signalez systématiquement aux forces de l'ordre tout acte de vol ou de dégradation sur votre chantier.

Utilisez à cet effet ce formulaire. Il vous aidera à établir une déclaration correcte.